

Communiqué du DAL 49

LA JUSTICE AURAIT-ELLE DU PLOMB DANS LA BALANCE ?

Voilà une question que l'on pourrait se poser !

Après 32 années de bons et loyaux services dans un magasin de textile, Madame R. doit se faire opérer d'urgence d'un genou. Son poste d'étalagiste-vendeuse, dans ce commerce, n'ayant certainement pas arrangé son état de santé. Mais cela, nul ne le dira. Après une longue maladie, cette employée peut reprendre son travail, mais à mi-temps. Sa patronne refuse et la licencie, sans indemnités.

Le conseil de Prud'hommes, saisi, donne en partie raison à l'employée, lui octroyant sa prime d'ancienneté à l'échelon qu'elle avait lors son licenciement (le jugement du conseil est juste). Ceci se passe en 2002-2003. La Société où elle œuvrait fait appel de cette décision.

Le 9 décembre 2009, devant la Cour d'Appel d'Angers, « chambre sociale » renversement de situation. Le jugement, rendu, condamne Mme R. à payer les frais de justice, c'est-à-dire la somme de 3 451 € 39. Madame R. touche environ 900 € par mois, étant en invalidité, et paye un loyer de plus de 400 €. Elle doit s'acquitter de ses différentes factures, bref les fins de mois sont dures, même très, selon les coups durs. Cette dame ne peut pas aller en cour de cassation, ceci étant trop onéreux pour sa maigre bourse.

L'exécution du jugement, n'a pas traîné. Un huissier est venu recenser les meubles « vendables » de cette dame (téléviseur, magnétoscope, fauteuils, etc.) Une vente aux enchères doit avoir lieu le 12 octobre 2010 à la salle des ventes d'Angers, à n'en pas douter cette vente ne rapportera même pas de quoi en tirer les frais de location de la salle et les frais inhérents à cette comédie ubuesque, mais pourtant tellement vraie et vécue dans la douleur.

Cette affaire qui n'arrive qu'aux autres est, aujourd'hui, arrivée à Madame R., cette dame sans histoire.

Si nous laissons faire, cette histoire arrivera à d'autres, peut-être à vous ?

Si nous ne dénonçons pas, maintenant cette affaire, il n'y aura plus de justice sociale.

Le Droit Au logement 49 (DAL 49), surpris par cette affaire, publiée dans les deux journaux du Maine-et-Loire et même reprise par les médias nationaux, s'étonne du manque de réaction locale. En tant qu'association et même en tant que citoyens, nous ne pouvons rester les bras ballants devant le dépouillement d'une personne invalide ayant de faibles revenus, qui si nous laissons faire finira à la rue. La Solidarité est telle définitivement oubliée si on ne fait pas partie de la bande du Fouquet's ?

Nous appelons, toute la population, toutes les associations, toutes les instances sociales, les syndicats et partis politiques à s'insurger contre cette justice n'enrichissant que les plus riches, et se servant dans les biens des plus pauvres.

Pour nous cela suffit !

SOYONS CITOYENS ET REFUSONS CETTE INJUSTICE DITE « SOCIALE » !

NOUS APPELONS TOUS LES ANGEVINS A MONTRER LEUR SOLIDARITE

RASSEMBLEMENT PLACE IMBACH BOURSE DU TRAVAIL

MARDI 05 OCTOBRE 2010 A 18 H

Contact : dal49@laposte.net